



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	12
POUVOIRS	7
NOMBRE D'ABSENTS	15
NOMBRE DE VOTANTS	19
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAI
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-18**

Objet : **Subvention 2026 au Comité des Œuvres Sociales des Agents du centre de gestion**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-18**

Objet : **Subvention 2026 au Comité des Œuvres Sociales des Agents du centre de gestion**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le personnel du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir bénéficie d'avantages par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales (COS) alimenté par une subvention.

Le montant de la subvention 2025 s'élevait à 14 000 € pour les agents du CDG et leurs familles.

La Présidente du COS a adressé une demande de subvention de 14 000 € pour l'année 2026, accompagnée du bilan moral et financier au titre de l'année 2025.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents (plusieurs recrutements supplémentaires sont intervenus ces dernières années et à venir) et au vu des activités régulièrement programmées, sachant qu'il est toujours privilégié la mise en œuvre d'actions collectives modulées en fonction du revenu imposable, il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 14 000 €, d'inscrire une somme de 14 000 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé », et d'autoriser son versement.

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le versement d'une subvention de 14 000 €,
- ▶ D'inscrire la somme de 14 000 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 65748 – « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » : autres personnes de droit privé »,
- ▶ D'autoriser son versement.

Le Président

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **10 MARS 2026**

De la publication le : **11 MARS 2026**

Par délégation,
La Directrice générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET